

Bureau Fédéral

Réunion du 21 Juin 2019 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Catherine GISCOU et Nathalie LESDEMA.

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON

Invitée : Mme Agnès FAUCHARD.

Excusés : Mme Stéphanie PIOGER et M. René KIRSCH.

Assistent : Mmes Amélie MOINE et Céline REFFET.

MM. Alain CONTENSOUX (DTN-DG), Jacques COMMERES, Sébastien DIOT, Pascal GOUDAIL, Antoine LEGENTIL (en partie), Jérôme PRIGENT, Matthieu SOUCHOIS et Gilles THOMAS.

N°	ANNEXES
1	2019-06-21 BF FFBB2024 Points à date VFIN
2	2019-06-21 BF 2-DFE-FORMATION-Point Général - V MSS
3	2019-06-21 BF 2-DFE-FORMATION-Points Dirigeants - V MSS
4	2019-06-21 BF 2-DFE-FORMATION-Points Techniciens- VFIN
5	2019-06-21 BF 2-DFE-FORMATION-Points Officiels- VFIN
6	2019-06-21 BF - Classement Groupe Arbitres CF 2019-2020
7	2019-06-21 BF - Classement Groupe OTM HN CF 2019-2020
8	2019-06-21 BF Support Sec GI V4 TBE
9	2019-06-21 BF 1-LFB Point général HN V2 PLE
10	2019-06-21 BF Arbitres Aptitude HN
11	2019-06-21 BF Observateurs aptitude HN
12	2019-06-21 BF 5-CFC Point Général - V1 ASN
13	2019-06-21 BF 5-CFC Coupes de France (Saison 2019-2020) - V1 ASN
14	2019-06-21 BF 5-CFC Règles de participation (Saison 2019-2020) - V1 ASN
15	2019-06-21 BF 5 VxE Coupe de France Basket Entreprise
16	2019-06-21 Point RH BF SBJ
17	2019-06-21 BF 1-EDF Programme équipes de France 2018-2019 V1 EGT
18	2019-06-21 BF 4-CDC Homologation CTC 2019 compléments V1
19	2019-06-21 BF 4-CDC Affiliation nouveaux clubs

1. Ouverture par le Président.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux membres et invités présents et excuse Stéphanie PIOGER et René KIRSCH.

Il revient sur l'arrêt de la carrière de joueur de Tony Parker ; il se veut être le porte-parole du basket français et adresse ses plus sincères félicitations à Tony pour cette éblouissante carrière, en lui souhaitant autant de réussite pour sa nouvelle carrière, déjà entamée avec beaucoup de succès.

Il adresse également ses félicitations à Alain BERAL pour sa réélection à la Présidence de la Ligue Nationale de Basket.

Il exprime son mécontentement de constater que des joueuses blessées ont joué certaines rencontres des finales du Championnat LFB, et se retrouvent aujourd'hui indisponibles pour l'Équipe Nationale, qui va participer à un Eurobasket qualificatif pour le TQO et pour lequel la France a affirmé ses ambitions. Il a demandé au Directeur Technique National d'adresser un courrier aux clubs LFB.

Il souhaite saluer les deux Équipes de France 3x3 qui disputent la Coupe du Monde et qui jouent leur qualification pour le TQO ainsi que les deux Équipes de France 3x3 qui disputent les Jeux Européens à Minsk.

Gérald NIVELON informe que la Fédération vient de signer la charte des événements éco responsables la semaine dernière.

a. Tirage au sort MAIF OPEN LFB

Le tirage au sort du MAIF OPEN LFB est réalisé en ce début de séance :

Les matches* du MAIF Open LFB 2019 - 5 et 6 octobre 2019

Match des Champions :**

Lyon ASVEL Féminin - Tango Bourges Basket

Journée 1 :

- Saint-Amand HB - Nantes Rezé Basket
- ESB Villeneuve d'Ascq LM - Roche Vendée BC
- Lattes Montpellier - Charnay BBS
- Tarbes GB - Landerneau BB
- Basket Landes - Charleville-Mézières

Le programme complet (dates et horaires) du MAIF OPEN LFB 2019 sera communiqué courant juillet tout comme l'ouverture de la billetterie.

L'équipe qui remportera son match du MAIF OPEN LFB sera considérée comme ayant évolué à domicile et se déplacera à l'occasion du match retour (journée 12).

**Sous réserve de l'engagement définitif des équipes par la Commission de Contrôle de Gestion*

***Match des Champions : le Champion de France affronte le vainqueur de la Coupe de France. Le résultat ne compte pas pour le classement de la saison 2019-2020.*

2. Présidence.

a. Point à l'international

Jean-Pierre SIUTAT informe qu'il a été réélu au sein de FIBA Europe et nommé 1^{er} Vice-Président, il sera donc l'interlocuteur privilégié des 16 plus importantes fédérations européennes, avec une réelle volonté de développer un vrai projet.

La candidature de la France à l'organisation de l'Euro Féminin de 2021 sera présentée lors d'une réunion de la FIBA Europe le 15 juillet 2019.

b. FFBB 2024

i. Point à date.

Jean-Pierre SIUTAT communique un point à date sur FFBB 2024 (Annexe 1).

ii. Circuit Pro 3x3

Jean-Pierre SIUTAT rappelle qu'une précédente réunion du Comité Directeur a validé le lancement d'un circuit pro 3x3, et a donné délégation au Bureau Fédéral pour décider des modalités de lancement. Un rétro planning pour un lancement du circuit en Octobre 2020 a été mis en place. Un avis d'appel à candidature va être lancé le 24 Juin 2019, avec différents critères de sélection des clubs candidats.

Il propose de nommer Pierre FOSSET à la présidence de la Commission du Circuit Pro 3x3 et André SALAGNAC vice-président.

Validation du Bureau Fédéral

Cette proposition sera soumise à la validation du Comité Directeur

iii. Plateforme commerciale

Jean-Pierre SIUTAT rappelle le soutien de la Société MKTG dans la réalisation de ce projet.

Loïc DUROSELLE et Nicolas BOISLEAU exposent le projet de développement d'une offre de plateformes commerciales.

Un débat s'engage.

Le Bureau Fédéral valide la poursuite des travaux d'étude de la mise en place de ce projet.

c. Nouvelle organisation Délégation HN – Principes

Jean-Pierre SIUTAT propose que le circuit Pro 3x3 soit rattaché au Pôle Haut Niveau, avec une nouvelle organisation :

- Un(e) directeur(trice) et un(e) assistant(e) pour la LFB
- Un(e) directeur(trice) et un(e) assistant(e) pour le Circuit Pro 3x3
- Toute la partie communication, marketing, événements et médias de la LFB sera rattachée au Pôle Marque et sera également affectée aux mêmes tâches pour le Circuit Pro. Un recrutement supplémentaire sera envisagé.

Validation du Bureau Fédéral.

d. Assemblée Générale FFBB.

i. Finalisation de la candidature du Comité du Pas de Calais

Thierry BALESTRIERE informe ne pas avoir reçu de nouvelles informations.

**Accord de principe du Bureau Fédéral sous réserve de la présentation des éléments demandés.
Décision définitive lors du prochain Bureau Fédéral**

ii. Etude de la candidature de la Ligue de Nouvelle Aquitaine

Jean-Pierre HUNCKLER attend le retour des informations précises demandées à la Ligue de Nouvelle Aquitaine.

**Accord de principe du Bureau Fédéral sous réserve de la présentation des éléments demandés.
Décision définitive lors du prochain Bureau Fédéral**

i. Autres candidatures.

La candidature de la Ligue de Corse va être étudiée et portée au débat d'une prochaine réunion.

Un appel à candidatures pour l'organisation des Assemblées Générales de 2022 et 2023 sera lancée à l'Automne.

e. Réforme territoriale :

i. Étude des missions des CTO dans les Ligues.

Thierry BALESTRIERE informe qu'il n'y a pas encore de synthèse de résultat à présenter à cette date. Un nouveau point sera présenté au Bureau Fédéral du 12 Juillet 2019.

ii. Suivi du FART.

Jean-Pierre HUNCKLER demande que le dossier de la Ligue d'Aquitaine soit minutieusement étudié. Une réunion téléphonique du CCN doit être organisée.

3. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles.

a. Point général.

Amélie MOINE communique un point général sur la Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles :

- Contributions financières des clubs en Nouvelle Aquitaine : La Ligue demande une contribution supplémentaire à tous leurs clubs évoluant en Championnat de France et Jeep Elite et Pro B. Un club souhaite savoir si cette mesure est règlementaire. Ce point sera porté à l'ordre du jour du Bureau Fédéral du 12 Juillet 2019.
- AB Pays Rochelais 17 : le Club de Rupella souhaiterait récupérer les droits sportifs et administratifs des équipes jeunes de l'association AB Pays Rochelais susceptible de faire l'objet de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.

A cet effet, il sollicite une réduction de la dette fédérale de moitié, sachant que le Comité et la Ligue ont accepté cette mesure, ainsi que le retrait, à titre gracieux, de la sanction disciplinaire infligée à l'équipe senior féminine qui évoluait cette saison en NF1.

**Accord du Bureau Fédéral, pour le transfert des droits sous réserve du prononcé de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire et de l'accord du juge ou du mandataire judiciaire.
Accord pour une réduction de moitié de la dette fédérale, en maintenant toutefois le montant de la sanction disciplinaire.**

- RGPD : suite aux demandes de suppression de données reçues suite à la Cyber attaque, il est proposé de conserver les données pendant une durée maximale de 5 saisons sportives, après la dernière licence FFBB.

Les données personnelles seront automatiquement supprimées de FBI à l'exception toutefois des nom, prénom, date de naissance, numéro de licence et sexe conservés sous la forme d'archives à des fins archivistiques dans l'intérêt public, notre Fédération étant chargée d'une mission de service public.

Un document détaillé sera proposé au prochain Bureau Fédéral

Accord du Bureau Fédéral.

b. Cession des droits sportifs du Levallois Sporting Club vers l'Athletic Club de Boulogne-Billancourt – Point de situation

Amélie MOINE communique un point de situation sur la cession des droits sportifs du Levallois Sporting Club vers l'Athletic Club de Boulogne Billancourt et informe de la prochaine réception des documents demandés, les conditions suspensives ayant été dernièrement levées.

c. Point Commission de Contrôle de Gestion

Antoine LEGENTIL fait un point sur les dossiers étudiés par la Commission Contrôle de Gestion :

- La Commission est amenée à statuer sur tous les clubs engagés en LFB, LF2 et NM1, les clubs qui accèdent en NM2 et NF1 et quelques dossiers suite aux contrôles inopinés CF/PN.
- Une soixantaine de clubs auditionnés (avec une répartition de 100 heures en deux mois).
- Point à date :
 - o NM1 : tous les clubs sont engagés sauf trois.
 - o LF2 : tous les clubs sont engagés, sauf deux.
- Arrêt de toutes les décisions sur la LFB lundi prochain.
- Des recours en Chambre d'Appel seront étudiés prochainement.

d. Joueur formé localement

i. Proposition de conciliation

Amélie MOINE expose la proposition de conciliation de Monsieur Marius VAN ANDRINGA et informe que le requérant contestait la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB du 28 Mars 2019, qui avait confirmé la décision de la Commission Fédérale Juridique du 1^{er} Mars 2019, qui ne lui avait pas accordé le statut de Joueur Formé Localement (JFL).

Après étude du dossier, le conciliateur propose à la FFBB, en cas de demande de licence formulée par monsieur Marius VAN ANDRINGA, de lui délivrer une licence de couleur verte.

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral accepte la proposition du conciliateur.

ii. Règle de la bascule

Amélie MOINE rappelle que le Bureau Fédéral avait adopté, en mars 2011, une règle dérogatoire à la suite de la mise en œuvre du statut de joueur formé localement dans ses règlements. Cette règle prévoyait que tous les licenciés de la base FBI avec une licence "F" se transformaient automatiquement en "VT", et ce indépendamment du nombre d'année de licence FFBB dans leur historique.

Il est proposé de mettre un terme à cette dérogation exceptionnelle pour tous les licenciés des saisons précédentes qui n'auraient jamais repris de licence depuis la saison 2011/2012.

Cela implique que, pour la prochaine bascule de FBI, les licenciés "VT" qui n'ont pas réactivé leur licence depuis la fin de la saison 2011/12 basculent en "JH" en 2019/20.

Accord du Bureau Fédéral

e. Modifications réglementaires

Amélie MOINE expose les modifications réglementaires qui seront proposées à l'audioconférence du Comité Directeur de ce soir pour adoption :

- Le document unique règlements Annuaire.
- Le document unique règlements sportifs généraux et particuliers.
- Le document Unique Modifications Réglementaires 3x3.

Les points suivants sont précisés et/ou modifiés :

- La Licence T reste autorisée pour les seuls licenciés âgés de - 21 ans au 1er janvier de la saison en cours (art. 410 Règlements Généraux)
- Le tableau des surclassements 5x5 et celui du 3x3 sont fusionnés en un seul et même document (art. 427 Règlements Généraux et 9 Règlement Médical)
- La notion de 2^{ème} assistant en Jeep Elite est supprimée du statut du technicien
- Le nombre de participation aux rencontres (2 maximum sur 3 jours consécutifs) est intégrée et une dérogation est expressément prévue dans les règlements sportifs particuliers NM3 et NF3 pour les finales

- La CTC n'est pas autorisée pour les équipes 3x3
- La participation d'un joueur initialement suspendu à une rencontre remise, reportée, à jouer ou à rejouer n'est pas permise (art. 14 Règlements Sportifs Généraux)
- L'obligation d'enregistrer une photo sur FBI pour tous les licenciés, à l'exception des dirigeants a été intégrée (art. 411)
- La notion de carton de licence a été supprimée (art. 414)

Le Bureau Fédéral valide l'ensemble des modifications règlementaires qui seront proposées au Comité Directeur ce soir pour adoption.

4. Délégation Formation & Emploi.

a. Point général.

Christian AUGER communique un point général sur la délégation à la formation et à l'emploi (Annexe 2).

b. Campus FFBB

i. Validation du cahier des charges 2020

Christian AUGER expose le projet pour l'organisation du Campus 2020 (Annexe 3).

Le Bureau Fédéral valide le projet proposé.

ii. Choix des zooms du Campus 2019

Christian AUGER fait un point sur les inscriptions et propose les thèmes des zooms du jeudi (Annexe 3).

Validation du Bureau Fédéral.

c. Statut du technicien – Point de situation et dispositions pour NM1 et U15 Elite.

Matthieu SOUCHOIS communique un point sur le statut du technicien (Annexe 4).

Un débat s'engage sur la problématique de l'entraîneur retraité de NM2 dont le club est susceptible d'accéder en NM1.

L'équipe sénior 1 du groupement sportif de Mulhouse a acquis sportivement le droit d'accéder en NM1 pour la saison 2019/2020. L'équipe est entraînée par Jean-Luc MONSCHAU.

Mulhouse a décidé de conserver Jean-Luc MONSCHAU pour la saison 2019/2020.

Cependant, le point E de l'article III du Statut des techniciens précise que "*Pour les entraîneurs des clubs de NM1, le niveau de qualification minimale est le Diplôme d'Entraîneur Professionnel de Basketball. Il peut s'obtenir par la voie de la formation professionnelle continue. Il doit posséder un contrat de travail à plein temps. Il est assisté dans ses fonctions d'un entraîneur titulaire d'un DEFB délivré par la FFBB, qui figure sur la feuille de marque en tant qu'entraîneur adjoint. L'entraîneur assistant devra être déclaré*".

A titre exceptionnel et uniquement au regard de l'expérience et la carrière sportive de Jean-Luc MONSCHAU en qualité d'entraîneur, le Bureau Fédéral a accordé la dérogation sollicitée par le club de Mulhouse à la condition que l'entraîneur adjoint bénéficie d'un contrat à temps plein.

d. Commission Formation des Officiels

Christian AUGER expose les propositions de modification du concours Arbitre National et du concours OTM (Annexe 5).

Validation du Bureau Fédéral.

iii. Validation des listes d'arbitres, OTM et observateurs.

Christian AUGER communique les listes à valider ce jour :

- Liste des Arbitres Aptitude Championnat de France (Annexe 6)
- Liste des OTM (Annexe 7)

Validation du Bureau Fédéral.

5. Secrétariat Général.

a. Point général.

Thierry BALESTRIERE fait un point sur les dossiers du Secrétariat Général (Annexe 8).

Propositions de validation de dispositions liées à la nouvelle offre de licence :

- Obligation d'enregistrer la photo dans FBI, par le club, pour obtenir la qualification ; pour les dirigeants exclusivement, la photo est facultative (et deviendra obligatoire et bloquante sur FBI en cas de changement pour devenir joueur).
- Les Autorisations Secondaires Territoires ne pourront être délivrées qu'au sein d'un même Comité.
- Les parts régionales sur le socle seront possibles, mais le montant sera identique quelle que soit la fonction (Dirigeant, Officiel ou Technicien)

6. Délégation Haut Niveau.

a. Point général.

Philippe LEGNAME communique un point général sur la Délégation Haut Niveau (Annexe 9).

Concernant la Coupe de France, Philippe LEGNAME rappelle la demande des clubs de LFB que les ¼ et ½ Finales se déroulent sous forme de plateaux. Afin d'optimiser les conditions d'organisation, il propose que cette phase se déroule sur deux lieux différents.

Accord du Bureau Fédéral.

Un appel à candidatures va être lancé pour désigner les organisateurs des Pré-OPEN LFB et des plateaux Coupe de France

b. HNO.

iv. Liste des arbitres aptitudes HN

Paul MERLIOT expose la liste des Arbitres à aptitude Haut Niveau (Annexe 10).

Validation du Bureau Fédéral.

v. Liste des observateurs aptitude HN.

Paul MERLIOT propose la liste des Observateurs à aptitude Haut Niveau (Annexe 11).

Validation du Bureau Fédéral.

7. Délégation 3x3.

c. Point général

Jérôme PRIGENT communique un point général sur la Délégation 3x3 :

- Concernant le Championnat, des travaux de communication sont en cours sur le territoire via les chargés de développement.
- 470 Tournois homologués à ce jour.
- Ce week-end, nous sommes à la moitié du circuit des Opens Plus. C'est une réussite.
- De nombreuses demandes pour les Opens Plus pour l'année prochaine.
- L'organisation de l'Open de France à La Rochelle se déroule bien.

d. JuniorLeague / SuperLeague – Règles de participation

Jérôme PRIGENT informe que ce point fera l'objet d'une présentation lors du Bureau Fédéral du 12 Juillet 2019.

8. Délégation Compétitions & Vivre Ensemble.

a. Point général.

Alain SALMON communique un point général sur la Délégation Compétitions et Vivre Ensemble (Annexe 12).

Concernant la composition des poules en Championnats de France Seniors (Saison 2019-2020), la Commission Fédérale des Compétitions propose de reconduire le principe de la saison 2018-2019 à savoir pas plus de la moitié des équipes de la poule issue d'une même Ligue Régionale.

Validation du Bureau Fédéral.

Concernant le cas du club de Chenove évoqué lors d'une précédente réunion du Bureau Fédéral, le retour des informations de la Ligue Régionale et de la DTBN étant favorable, il n'y a donc, à cette date, plus aucune raison de s'opposer à l'engagement du Club en Nationale Féminine U15 Elite et en Nationale Féminine U18 Elite pour la saison 2019-2020.

Validation du Bureau Fédéral.

Concernant le cas du club de Cherbourg, la Commission Contrôle de Gestion ayant interdit au club d'avoir une équipe engagée en Championnat de France (y compris une équipe de Jeunes), le club a signifié son intention de faire appel de cette décision auprès de la Chambre d'Appel. Alain SALMON propose d'attendre cette décision.

Validation du Bureau Fédéral.

b. COMED – Tableau des surclassements.

Alain SALMON expose le tableau des surclassements 3x3 (intégré au Document Unique des modifications réglementaires)

Validation du Bureau Fédéral.

c. Commission Fédérale des Compétitions :

vi. Coupes de France

1. Formule des Coupes de France (Saison 2019-2020).

Alain SALMON expose les formules des Coupes de France et des Trophées Coupe de France. (Annexe 13).

Validation du Bureau Fédéral.

vii. Règles de participation

1. Définition des règles de participation en prenant en compte la nouvelle offre licence.

Alain SALMON communique la définition des règles de participation en prenant en compte la nouvelle offre de licence, pour les championnats nationaux, régionaux et départementaux (Annexe 14).

Validation du Bureau Fédéral.

- viii. Vivre Ensemble.

Yannick OLIVIER informe que la Commission est toujours à la recherche d'une personne pour développer et traiter les dossiers Basket Inclusif, Pénitentiaire et Camps FFBB. Le dossier est confié aux Ressources Humaines, afin de trouver le bon élément.

Un premier test de Basket Inclusif a été réalisé avec une intervenante dont c'est la spécialité, elle va nous aider à travailler sur le concept. Concernant le Basketonik un cahier des charges sera transmis à d'éventuels prestataires extérieurs pour aider au développement de la pratique.

1. Coupe de France de Basket Entreprise.

Yannick OLIVIER fait le point sur la Coupe de France Basket Entreprise qui s'est déroulée du 30 Mai au 1^{er} Juin 2019 à La Baule et expose le projet pour les saisons à venir (Annexe 15).

Validation du Bureau Fédéral.

9. Direction Générale / Direction Technique.

a. Point général

Alain CONTENSOUX communique un point sur la Direction Générale et la Direction Technique Nationale :

- Les Présidents des clubs de LFB vont recevoir un courrier concernant la situation des joueuses qui sont identifiées potentielles Paris 2024 et avec qui nous souhaitons signer une convention, pour la mise en place d'un suivi quotidien, notamment dans les cas de blessures.
- Concernant les CTS, la situation devrait nous être défavorable, avec la perte probable de deux postes encore cette année.
- Accord sur un supplément de subvention pour le 3x3, pour les Jeux Olympiques de Tokyo.
- Information sur les nouveaux salariés (Annexe 16).

b. Point sur les Equipes de France.

Jacques COMMERES expose le cas d'un joueur U20, sélectionné en Equipe de France, qui a décidé de se préparer pour la draft 2020 dès à présent et a informé le coach de la sélection U 20 de son absence cet été.

Le Secrétaire Général et le Président annoncent qu'ils saisiront la Commission Fédérale de Discipline à l'encontre du joueur et de toute personne impliquée, pour refus de sélection.

Le Bureau Fédéral précise que l'indemnité perçue par le club dans le cadre de la valorisation du temps de jeu des forts potentiels ne sera pas retenue afin de ne pas pénaliser le club formateur.

le Bureau souhaiterait que la FFBB puisse récupérer le montant alloué, dans le cas où le joueur serait drafté. Il demande que ce point soit évoqué dans le cadre des travaux de la Commission Mixte FFBB/LNB.

Il informe que l'Equipe de France U18 3x3 féminine a obtenu une médaille de Bronze au Championnat du Monde.

Deux jeunes joueuses ne disputeront pas le Championnat d'Europe U18 féminin, Iliana RUPERT et Marine FAUTHOUX, puisqu'elles sont sélectionnées en Equipe de France A Féminine.

Il communique la dernière version du tableau des programmes des campagnes d'été des Equipes de France (Annexe 17).

Les membres du Bureau Fédéral souhaitent saluer la saison exceptionnelle effectuée par Nando de COLO.

c. Règles de sélection du basket aux Jeux Olympiques.

Jacques COMMERES expose les règles de sélection qui seront mises en place afin d'éviter tout recours possible :

Les validations des sélections des équipes nationales de la Fédération Française de Basketball (FFBB) pour les JO de Tokyo 2020 reposent sur les règles suivantes, en tenant compte des critères de la compétition visée ainsi que de la stratégie et des objectifs définis par la politique de la FFBB :

- Pour la sélection masculine 5x5, l'entraîneur, le manager général et manager général adjoint, proposent au Directeur Technique National et au Directeur de la Performance et des équipes de France une sélection qu'ils valident,
- Pour la sélection féminine 5x5, l'entraîneur propose au Directeur Technique National et au Directeur de la Performance et des équipes de France une sélection qu'ils valident,
- Pour les sélections 3x3 Femmes et Hommes, l'entraîneur propose au Directeur Technique National et au Directeur de la Performance et des équipes de France une sélection qu'ils valident.

Le Directeur Technique National et le Directeur de la Performance et des équipes de France soumettent au Président de la FFBB les sélections qu'il valide.

Le Directeur de la performance et des équipes de France annonce les listes des sélectionnés(es) au Bureau Fédéral.

La FFBB proposera ensuite la sélection nominative des joueurs (ses) pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 à la Commission Consultative des Sélections Olympiques (CCSO) et le CNOSF procédera aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux de Tokyo 2020.

La publication des sélectionnés sera assurée par un communiqué de presse du CNOSF.

Le Directeur Technique National ainsi que le Directeur de la Performance et des équipes de France convoquent les joueurs(ses) par courrier électronique individuel.

Une conférence de presse sera organisée par la FFBB pour présenter les sélectionnés olympiques en présence du Président, du Directeur Technique National, du Directeur de la Performance et des Equipes de France, des managers et entraîneurs des équipes concernées.

10. Trésorerie.

a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER communique un point général sur la Trésorerie :

- Le bilan est en cours de réalisation par les experts comptables.
- Travaux finalisés sur le budget prévisionnel qui sera présenté le 12 Juillet prochain.

11. Délégation Marque.

a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER fait un point sur la Délégation Marque :

- Il faut se satisfaire du bon déroulement des rencontres de l'Equipe de France A Féminine qui ont été organisées sur le territoire. Il ne reste que le match à Rouen, dont le remplissage de la salle semble compliqué. Match de Rouen en Finale ProB au même moment.
- Concernant le 3x3, sur les Opens Plus, beaucoup d'efforts ont été faits et il sera nécessaire de progresser au niveau qualitatif dans ce sens.
- La conférence de Presse de l'Open de France 3x3 à la Rochelle aura lieu mardi prochain.

- Demain il se rendra à la journée organisée par notre partenaire Jordan.
- Arrivée prochaine d'un nouveau fournisseur.
- Dimanche, le match de l'Equipe de France A Féminine sera diffusé en clair, sur la chaine RMC Story, canal 23 de la TNT. Ce sera le deuxième qui vient en plus de notre contrat existant.
- Il rappelle la validation de l'achat de ballons à distribuer sur le territoire, dont la livraison est prévue courant décembre 2019.
- Open de France 20 et 21. Les discussions sont bien avancées avec Nantes pour 2020 qui a formalisé sa candidature. Attente du retour final des collectivités. La deadline des retours avait été fixée au 21 juin.
- Pour 2021 plusieurs touches. Pour rappel, conférence de presse à La Rochelle avec GRDF et le Maire mardi prochain pour lancer l'Open de France 2019.
- Journée 3x3 et Journée Olympique. Nous avons terminé le dispositif pour dimanche. Nous avons un accord avec France TV pour que le 3x3 soit mis en avant sur le terrain central et matchs consultants/sportifs. Démonstration également de notre part avec notre équipe de France 3x3 U18 F, à la demande de Paris 2024. Implication de la Caisse d'Epargne à nos côtés (chasubles, goodies, panneautiques, etc.) dans le cadre de son partenariat avec Paris 2024 et le COJO.
- Market Place : discussion toujours en cours avec un partenaire. Si le go définitif est donné nous serons en exclusivité avec eux sur ce secteur d'activité et pourrions développer nos offres. Si pas de GO, on partira sur un prestataire en marque blanche pour la FFBB et nous réactiverons aussi la proposition d'un autre partenaire.
- Nous avons travaillé avec Gerflor pour leur faire réaliser une offre de terrain la moins chère possible. C'est très positif. Mais attention on ne pourra pas augmenter sans cesse le nombre d'Opens Plus sans conséquence sur notre contrat de partenariat. Il faut vraiment que nos structures s'équipent.

12. Délégation Jeunesse & Territoires.

a. Point général

Cathy GISCOU communique un point général sur la Délégation Jeunesse et Territoires :

- La plateforme de l'Opération Basket Collège fonctionne bien d'où le succès connu par le Challenge Benjamin Scolaire.
- La saison prochaine, il y aura le premier Open 3x3 Lycée, qualificatif pour l'ISF.
- L'UNSS subit des réorganisations internes, ce qui risque de nous pénaliser dans notre partenariat.
- Bonne organisation des Finales de Nationale 3 à Eaubonne. Remerciements à l'ensemble des bénévoles et participants pour cette excellente organisation.
- Organisation de la réunion traditionnelle avec les Ultramarins le 9 Octobre prochain, en marge de l'Assemblée Générale de la FFBB, avec de nombreux dossiers à aborder.

Le Bureau Fédéral souhaite féliciter la Ligue Régionale d'Ile de France pour la bonne organisation des Finales de Nationale 3.

b. Commission Démarche Clubs – P. DEPETRIS

ix. Homologation de Coopérations Territoriales de Clubs.

Pierre DEPETRIS expose les homologations de Coopérations Territoriales de Clubs complémentaires à valider (Annexe 18).

Validation du Bureau Fédéral.

x. Création Clubs.

Pierre DEPETRIS communique les nouveaux clubs à valider (Annexe 19).

Validation du Bureau Fédéral.

13. Questions diverses.

Agnès FAUCHARD revient du Challenge Benjamin Scolaire et Mini à Colomiers. Manifestation organisée conjointement entre l'UNSS, l'UGSEL et la FFBB, et qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Le Forum du MiniBasket se déroulera la semaine prochaine à Martigues.

Cathy GISCOU informe que le Comité Territorial de Mayotte vient de verser la subvention qui était allouée à la Ligue de Mayotte, pour les Jeux des Iles.

Gilles THOMAS informe que la Ministre des Sports vient de missionner une inspection Générale sur les Centres de Formation.

Gérald NIVELON se dit inquiet des représentations des Délégués à l'Assemblée Générale de la FFBB, en raison du mode d'élection de ces délégués dans certaines structures.

Alain SALMON précise que les engagements sont lancés. La Commission Fédérale des Compétitions procède déjà aux premiers remplacements suite à des désistements.

Yannick OLIVIER communique un retour des Assemblées générales des structures auxquelles il s'est rendu.

Christian AUGER : le week-end sur l'olympisme débute demain sur la dalle du 13^{ème} et dimanche sur la Place de la Concorde. Il informe de l'inauguration ce week-end également du 1^{er} équipement Olympique, la base nautique, à Vaires sur Marne.

Jean-Pierre HUNCKLER précise que des études minutieuses seront procédées sur les demandes de cautionnement.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite remercier les personnes présentes pour leur investissement, tout au long de la saison qui vient de s'écouler.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le Vendredi 12 Juillet 2019 à Paris.